

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le trente et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. COURIO Yan, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, M. SAUVAGET Jean-Pierre, Mme LEPERCQ Christine, Mme PRUNIER Agnès, M. ABBEY Mathurin, M. SCHMITT Alain, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LEJEUNE Danielle donne pouvoir à Mme LOLLIOZ Bernadette, M. GLOTAÏN Yvon donne pouvoir à M. THOBY Yannick, M. GRENIER Stéphane donne pouvoir à M. Yan COURIO, M. SORET Vincent donne pouvoir à M. GUERIN Dominique, Mme CADOT Marie-Jeanne donne pouvoir à Mme DANET Sophie, M. HOCQUART Patrick donne pouvoir à M. RIVAL Fabien

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Mme BENOIT Gaëlle a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

FOURNITURES SCOLAIRES ET PARTICIPATIONS VERSEES AUX ECOLES : Le conseil municipal vote les montants 2017 suivants :

- Acquisition de fournitures scolaires (fournitures – manuels – papier photocopie) : 59 €
- Activités pédagogiques + périscolaires : 15 €
- Etablissements spécialisés (handicap uniquement) : 25 €
- Classe découverte ou voyage linguistique (minimum 1 nuitée) : 14 €

FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE VERSEE A L'OGEC : Le conseil municipal, vu les dépenses de fonctionnement de l'école publique effectuées en 2011, arrête le montant de la participation par élève et par an à verser à l'OGEC à 642,91 €.

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE – SCOLARISATION HORS COMMUNE : Le conseil municipal fixe le montant de la participation des communes de résidence à 715,46 €.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN A PASSER ENTRE LE SYDELA ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION AU CLOS BOSCHET : Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

CONVENTION DE PRESTATION PAIE A PASSER ENTRE LE CENTRE DE GESTION 44 ET LA COMMUNE : Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le maire à la signer

INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : Le conseil municipal désigne les membres des commissions communautaires comme suit :

| PROPOSITION INTITULE COMMISSION | Nom Prénom | Elus Com. | Elus Mun |
|--|---|-----------|------------------|
| <u>Commission</u> <u>Petite enfance, enfance-jeunesse, CLIC</u> VP : Valérie Gautier | - Bernadette Lolloz - Stéphane Grenier - Sylvie Ojeda | | - + + + |
| <u>Commission</u> <u>Mobilités- déplacements</u> VP : Yannick Thoby | - Yannick Thoby - Yvon Glotain | + | + + |
| <u>Commission</u> <u>Tourisme – communication</u> VP : Christian Biguet | - Yan Courio - Marie-Jeanne Cadot - Fabien Rival | + | + + |
| <u>Commission</u> <u>Culture</u> | - Yan Courio - Fabien Rival - Sophie Danet | + | + + + |
| <u>Sport</u> VP : Jacques Dalibert | - Dominique Guérin - Alain Schmitt - Sylvie Ojeda | | + + |
| <u>Commission</u> <u>Développement économique</u> | - Yannick Thoby - Fabien Rival | + | + + |
| <u>Emploi - insertion et solidarité</u> VP : André Klein | - Agnès Prunier - Lénaïck Leclair | + | + + |

| | | | |
|--|---|--------|-------------|
| <u>Commission</u> <u>Aménagement de l'espace - urbanisme – habitat</u> VP : Joël Geffroy | - Lénaïck Leclair - Sophie Danet - Fabien Chevalier | + | + + |
| <u>Commission</u> <u>Finances</u> VP : Jean-Louis Thauvin | - Yvon Glotain - Bernadette Lolloz- | | + + |
| <u>Commission</u> <u>Eaux et milieux aquatiques – agriculture</u> VP : Jean-Paul Nicolas | - Gaëlle Benoit - Bernard Criaud - Fabien Chevalier | | + + + |
| <u>Commission</u> <u>Environnement déchets</u> VP : Pascal Martin | - Sophie Danet - Agnès Prunier - Mathurin Abbey | | + + + |
| <u>Commission</u> <u>Environnement assainissement</u> VP : Dominique Manach | - Lénaïck Leclair - Yannick Thoby | + + | |

ACQUISITION D'UN DESHERBEUR DANS LE CADRE DU PLAN DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU: Le conseil municipal accepte d'acquérir un désherbeur à chaleur pulsée pour un montant de 2290,00 € HT et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Pour Extrait Conforme
PRINQUIAU, 03 février 2017
Le Maire,
Lénaïck LECLAIR